In: The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, Studia XXXIII). Leuven, Leuven University Press, 2003. – p.241-272.

LA STANDARDISATION EN ANCIEN FRANCAIS*

0. Introduction

Depuis le XIX^e siècle, des linguistes de différents pays essayent d'éclaircir les voies de la formation du français commun, mais tout y est sujet de discussion incessable jusqu'à nos jours. Quand et comment le français commun s'est-il formé? Quel dialecte est à la base du français commun? Qu'est-ce que le français commun? S'agit-il du français littéraire, écrit ou parlé? Les réponses à ces questions sont différentes et parfois même contradictoires.

La plus violente discussion, semble-t-il, porte sur le rôle du *francien* (terme répandu, mais toujours critiqué) en tant que 'langue de l'Ile-de-France' ou 'langue de Paris / du roi'. Comme les premiers textes français contiennent beaucoup de formes dénommées d'habitude *franciennes* ou *françaises*, des linguistes éminents du XIX^e (F. Diez, G. Paris, L. Gautier, P. Meyer et a.) et du XX^e ss. (J. Bédier, W. Meyer-Lübke, F. Brunot, Ch. Bruneau, E. Bourcier, W. von Wartburg et a.) considéraient le francien comme base dialectale du français. Ils liaient le processus de la formation du français commun à la création du royaume uni et décrivaient l'expansion de la 'langue de Paris' / 'du roi' dans le cadre de l'extension du pouvoir royal d'une province à l'autre.

Ce point de vue, d'ailleurs le plus répandu, ne s'accorde pas avec les données historiques, car l'extension du pouvoir royal commence à la fin du XII^e siècle, et par conséquent, on ne pourrait parler de l'expansion du francien ou de sa transformation en français commun que dès la fin du XII^e - la première moitié du XIII^e siècle.

Par contre, il est bien connu que tous les premiers textes français des IX^e-XI^e ss. présentent déjà une langue commune, dont les formes les plus nombreuses sont celles du français, tandis que d'autres, classées d'habitude comme régionales, sont en minorité et tellement hétérogènes qu'elles ne permettent pas de déterminer la base dialectale du texte. C'est pourquoi la localisation précise de tous les anciens textes français provoque, de nos

jours, des discussions infinies, malgré tous les efforts de dialectologues et textologues des XIX^e-XX^e ss. (voir l'examen des discussions sur la localisation des *Serments de Strasbourg, St Leger* e.a. par exemple dans: Avalle D'Arco 1965; Cerquiglini 1993; Stanovaïa 1996).

Certains linguistes essayent de réconcilier ces faits contradictoirs en considérant Paris comme centre permanent (*naturel*, *lieu de rencontre quasi obligé*) de la France (Gossen 1957; Picoche - Marchello-Nizia 1996) ou liant la croissance du prestige du parler parisien avec celle de Paris (Lodge 1997), ou en déclarant tout simplement la beauté et la supériorité du francien par rapport aux autres dialectes.

Mais l'histoire de la France ne suggère aucune raison pour que les Français rejettent leurs dialectes en faveur du francien, surtout aux IX^e-XII^e ss. Il faut y ajouter que plusieurs régions telles que la Picardie, la Lorraine, la Bourgogne etc. ne furent réunies à Paris qu'aux XIV^e-XVI^e ss. (et plus tard), et que l'Angleterre reste toujours un état indépendant. En considération de ces faits, il est difficile de comprendre pourquoi le *parler du roi* français ou le *parler de Paris* dominait aussi dans d'autres pays, non seulement étrangers mais très souvent ennemis, compte tenu de querelles suivies entre la France et l'Angleterre, la France et la Bourgogne, la France et l'Allemagne etc.

Il est évident que l'histoire traditionnelle du français et la notion de *dialecte* ne donnent pas de réponses satisfaisantes aux questions posées plus haut. La nouvelle notion, celle de *scripta*, précise la nature écrite des manuscrits en tant que matériel d'étude de l'ancien français et permet de comprendre le rôle énorme du francien. Avant de l'exposer, il faut préciser quelques principes méthodologiques d'une recherche scriptologique.

1. PRINCIPES DE BASE

Toutes les recherches en ancien français se poursuivent sur les manuscrits des IX^e-XIII^e ss. et partiellement, des XIV^e-XV^e ss. Ces manuscrits présentent les textes littéraires et administratifs, composés en France aux IX^e-XIII^e ss. Nous établissons une différence fondamentale entre les *manuscrits* et les *textes*, bien que la plupart des chercheurs, soit par négligence, soit par habitude, ne s'en rendent pas compte.

^{*} Ce texte est préparé dans le cadre du projet de recherche 'Langue et culture de la France médiévale à travers les traditions écrites régionales (scripta)', soutenu par le Fonds Russe d'Etat de Sciences Sociales (RGNF).

Dans l'histoire de français, on emploie largement le terme *texte écrit* qui désigne en même temps deux notions différentes: 1) *texte écrit* comme *élément de discours*, et 2) *texte écrit* comme *manuscrit*. On identifie ainsi le *contenu* d'une oeuvre littéraire ou administrative avec le *contenant*, c'est- à -dire, avec sa réalisation ou fixation concrète, sous forme d'un texte manuscrit.

Tout en sachant, théoriquement, la différence entre l'oral et l'écrit, l'original et la copie, on considère, pratiquement, les textes fixés dans les manuscrits comme identiques à ceux qui étaient composés, et même prononcés, à une époque donnée. On cite habituellement les formes tirées, par ex., des *Serments de Strasbourg* pour décrire le *français* du IX^e s. où ces *Serments* furent prononcés. Mais la plus ancienne et l'unique version de ce *texte* nous est parvenue dans un *manuscrit* de la fin du X^e - début du XI^e ss. (P., B.N.F., lat.9768), et il serait au moins naïf de supposer que toutes les formes manuscrites de la fin du X^e - début du XI^e ss. correspondent exactement à celles (orales ou écrites) du texte prononcé (ou écrit) en 842. Cette supposition, ou plutôt l'illusion, n'a aucun fondement théorique ni pratique.

Toutes les recherches de textologues et philologues, consacrées à l'étude des variantes manuscrites de *textes* (contenus), démontrent leurs différences fondamentales, littéraires et linguistiques. Les stemmas composés à la suite de ces études présentent, sous une forme schématique, les rapports établis par des chercheurs entre les *variantes*, *rédactions*, *versions*, *remaniements*, *dégradations* etc. ² d'un *texte*, fixés dans les *manuscrits* (contenants) différents qui nous sont parvenus à travers des sciècles; ils témoignent aussi de l'existence de plusieurs manuscrits intermédiaires qui avaient servi de protographes pour les scribes, mais qui ne nous sont pas parvenus. En plus, les stemmas font voir clairement et parfaitement la distance, chronologique et linguistique, qui sépare le soi-disant archétype de sa réalisation concrète sous forme de textes manuscrits. Cette distance, ou décalage *chronologique*, entre la date provisoire de la création d'une oeuvre littéraire et celle de l'exécution du *manuscrit* qui nous présente son *texte*, atteint de 50 jusqu'à 300 ans, et parfois d'avantage. Par exemple, les *textes* de toutes les *Chansons* épiques sont composés au cours du XII^e s., tandis que les *manuscrits* qui nous les présentent, datent des XIII^e-XV^e ss.: le décalage chronologique est environ de 80-250 ans.

¹ Voir par ex.: Bédier (1927), Régnier (1966), Tyssens (1967), Wathelet-Willem (1975), Mc Millan (éd. 1978), Leclenche (1980), et beaucoup d'autres.

La *Chanson de Roland* constitue un cas à part: composée à la fin du XI^e-début du XII^e ss., elle nous est parvenue dans un manuscrit anglo-normand du XII^e s. (le décalage chronologique est autour de 50 ans), d'autres manuscrits tardifs des XIII^e-XV^e ss. présentent les *versions* (le décalage chronologique est environ de 150-300 ans).³

Mais ce n'est pas iniquement le *temps* qui sépare les *textes* et les *manuscrits*, il y a aussi une distance de *langage*. Cette dernière est provoquée par l'exécution même de manuscrits, car les scribes changeaient, parfois considérablement, le texte copié. Par ces changements, le texte du manuscrit exécuté s'éloignait de plus en plus de son protographe, sans parler de l'original.⁴ Les textologues affirment qu'il n'existe pas de manuscrits qui descendent directement du texte original ou de sa première fixation écrite: il y a toujours des manuscrits intermédiaires qui les séparent.

Il est évident que les caractéristiques chronologiques et linguistiques de textes en tant que contenus ne sont pas identiques à celles de manuscrits en tant que contenants.

Depuis le XIX^e s. plusieurs linguistes, textologues et philologues essayent de trouver les moyens pour un accès direct envers les *textes*. On élabore toute une téchnologie d'analyse pour séparer *la langue de l'auteur* de celle *des scribes*, pour *reconstruire* tout le texte original et pour le faire éditer ensuite.⁵

Certes, ces recherches enrichissent beaucoup nos connaissances de l'ancienne langue, et encore d'avantage nos connaissances de l'ancienne littérature, culture, histoire, mais toute segmentation, quelque argumentée qu'elle semble (formes archaïques vs modernes; françaises vs régionales; littéraires vs populaires, correctes vs incorrectes; etc) détruit *l'unité* sémantique et linguistique du texte. En plus, la méthodologie qui propose aux chercheurs d'attribuer chaque forme archaïque, littéraire, correcte etc, à l'auteur, de même que chaque innovation, erreur, régionalisme etc. - au scribe, aboutit aux conclusions toujours subjectives et souvent simplistes. C'est ainsi par exemple, que J. Arnold, éditeur du *Roman de Brut* de Wace, décida, après une analyse d'un des plus anciens mansucrits (Durham, Cath. Lib. C.IV), que Wace, lui-même, avait parlé en employant des formes casuelles, et chez lui, la déclinaison nominale bicasuelle était presque parfaite, car toutes

² Sur les termes voir notamment Gautier (1878), Rychner (1960).

³ Sur les dates, voir par exemple: Gautier (1878), Bédier (1927), Menéndes Pidal (1959).

⁴ Pour plus en détail voir par exemple: Segre (1976), Bruns (1980), Stanovaïa – Kouznetsova (1990) et Stanovaïa (1996)

⁵ Sur la textologie, ses méthodes etc, voir par exemple: Menéndez Pidal (1959), Lickatchev (1983), Stock (1983), Cerquiglini (1989), Salemans (1990), Stanovaïa – Kouznetsova (1990).

les 'fautes contre la déclinaison' étaient commises par le scribe, ne distinguant plus les cas (Arnold 1938-1940, t.1: LX-LXV). Mais, comme le décalage chronologique entre la création du texte (environ 1157) et l'exécution du manuscrit analysé (d'après Arnold, c'est le début du XIII^e s., d'après Woledge - Short 1981: 9, c'est le XII^e s.), constitue environ 50 ans, la conclusion de Arnold doit être que la déclinaison aurait disparu au cours de 50 ans!

C'est ainsi, paraît-il, qu'on créa une image assez désagréable de scribes médiévaux laquelle persiste toujours, bien qu'elle n'ait rien en commun avec la réalité. Des recherches prouvent que les scribes, surtout ceux qui travaillaient dans des scriptoriums et de grandes chancelleries, ne commettaient que rarement de fautes de *négligence* ou d'*ignorance*, d'autant plus qu'en révisant plusieurs fois les manuscrits exécutés, on corrigeait les fautes remarquées. Les chercheurs supposent que les scribes se considéraient en vrais connaisseurs et teneurs de *bon goût* (Gautier 1878; Rychner 1960; Menéndes Pidal 1961; Segre 1976; e.a.), ils étaient influencés, dans leur travail, d'une part, par le (ou les) texte(s) copié(s), et de l'autre, par les normes admises dans telle ou telle scripta. On le voit, assez nettement, à travers les manuscrits qui sont toujours marqués par la personnalité du scribe. Par exemple, les scribes picards apportaient le maximum de changements dans les manuscrits exécutés tandis que les tourengeaux suivaient les protographes le plus fidèlement possible (pour plus de détails: Stanovaïa 1994, t.1).

Pour ne pas s'occuper de tous ces problèmes, certains linguistes, surtout les dialectologues, se bornent à l'étude des chartes qui, ayant une date et un lieu précis de leur exécution, semblent être le matériel le plus 'pur', ou 'matière première de qualité' (expression de Carrolus-Barré, 1964: LXXXI) pour les recherches linguistiques. Sans parler de restrictions linguistiques, dues au contenu spécifique, structure stricte et formules figées des chartes, il faut remarquer que le problème *texte // manuscrit* est valable pour plusieurs chartes aussi: 1) il y a des chartes du XII^e s. qui nous sont parvenues dans les manuscrits des XIII^e-XVIII^e ss. (voir par exemple: Woledge - Clive 1964; Gossen 1967; Woledge - Short 1981; etc.); 2) il y a des chartes de XIII^e-XIV^e ss. qui existent en deux ou plusieurs copies écrites par le même scribe, parfois le même jour et sur le même parchemin, pour quelques besoins administratifs. Dees (Dees 1980: X) renonça, a priori, d'analyser les chartes de ce type-là. Moi, par contre, j'y trouve un moyen d'accès à la mentalité des scribes qui, tout en s'en rendant compte, rédigeaient le même texte selon les normes

scripturales différentes, par exemple, à la wallonne - avec une 'déclinaison' parfaite du type analogique, ou à la normande - avec une 'déclinaison' presque nulle du type éthymologique; Gossen (1979) avait analysé certaines chartes lorraines et picardes de ce type-là (voir aussi Carrolus-Barré 1964).

Bref, un chercheur visant à obtenir les données réelles, doit absolument étudier les manuscrits réels, existants, conservés, faits à l'époque étudiée, et non pas les textes iréels, hypothétiques, reconstruits par des philologues quelques sciècles plus tard, car 'seul le manuscrit représente quelque chose qui fût de la vie' (Bédier 1927: 251). Il doit se rendre compte de la différence chronologique et linguistique qui existe entre les textes et les manuscrits. Il doit comprendre que toutes les formes tirées d'un manuscrit appartiennent, en premier lieu, à ce dernier et caractérisent, par conséquent, la tradition écrite (scripta) de l'époque et de la région où le manuscrit analysé est exécuté. De ce point de vue, on ne peut opposer les manuscrits de textes littéraires à ceux de chartes que par le genre ou le style fonctionnel.

Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique? Cela signifie que les formes tirées, par exemple, des *Serments de Strasbourg* caractérisent, en premier lieu, une scripta, probablement du scriptorium de l'abbaye de Saint-Médard-de-Soissons (De Poerk 1963: 16), de la fin du X^e - début du XI^e ss.

Dans quelle mesure les caractéristiques de cette scripta francienne ou centrale correspondent-elles avec celles du français de IX^e s. ou du dialecte francien (central) de la fin du X^e - début du XI^e ss.? C'est une question qu'on doit résoudre à part, tout en se rendant compte de toutes les divergences possibles qui existent non seulement entre les textes et les manuscrits, mais aussi entre l'individuel et le commun, les dialectes et les scripta, l'oral et l'écrit, la langue et l'écriture. C'est que la scripta n'est pas un équivalent du discours écrit et elle ne le remplace pas dans la dichotomie 'discours oral // discours écrit'. Etant sans aucun doute de nature régionale, une scripta n'est pas une fixation écrite du dialecte de la même région. Une scripta est justement une tradition écrite et elle appartient à l'écriture.

Cela signifie, primo, qu'une scripta est une amalgame très complexe et compliquée du discours et de l'écriture; secundo, que la corrélation entre un *dialecte* en tant que *variété régionale de la langue* et une *scripta* en tant que *variété régionale de l'écriture* est pareille

⁶Voir entre autres Romanova (1975), Lickatchev (1983), Kisséleva (1985), Dobiach-Rojdestvenskaïa (1987).

à celle qui existe entre la *langue* et l'écriture; tertio, que les caracteristiques d'une (ou des) scripta ne correspondent pas directement à celles du français, ce sont les caracteristiques d'une scripta dont il faut trouver et prouver une interprétation linguistique aussi bien qu'extralinguistique, car *l'écriture*, par opposition à *la langue*, peut subir et subit l'influence des facteurs externes.

Les linguistes négligeant cette différence fondamentale entre la langue et l'écriture, font lier toutes les particularités des manuscrits à celles des dialectes ce qui amène aux interpétations fautives de formes manuscrites et, par conséquent, à la description incorrecte de l'évolution du français. Par exemple, on remarqua la fréquence de formes graphiques du type *vedeir* (*veir*), *cadables* (*chaables*), *sedeir* (*seir*), *aiude* (*aie*) etc. dans le *maniscrit* anglo-normand (Oxford, Bodleian Lib., Dygby 23) du *texte* de la *Chanson de Roland*. On en tira une conclusion immédiate sur la prononciation des *-t/d-* intervocaliques dans le français du XI^e s. (c'est l'époque de la création du texte) et, par conséquent, on décrivit l'évolution phonétique de la manière suivante: VI^e-IX^e ss. - sonorisation de *-t/d-* intervocaliques latines et apparition de [d]; IX^e-XI^e ss. - prononciation de [d] comme une interdentale fricative; dès la moitié du XI^e s. jusqu'au début du XIII^e - vocalisation et disparition complète de [d] intervocalique. Les exemples illustrant ce procès phonétique sont tirés des *textes* composés aux IX^e-XI^e ss.

Du point de vue scriptologique, la fréquence de formes graphiques citées ne témoigne ni de l'existance, ni de la prononciation de [đ] interdentale fricative dans le français du XI^e s. Cela marque tout simplement une particularité de la scripta anglo-normande du XII^e s. (c'est l'époque de l'exécution du manuscrit) qui pourrait correspondre, aussi bien que ne pas correspondre, à celle du dialecte anglo-normand, ou en gros, du français du XII^e s.

Les recherches prouvent que la vocalisation complète de -t/d- intervocaliques devait s'achever vers le X^e s. et c'est ainsi qu'il n'y en a pas de traces dans les manuscrits latins des X^e-XI^e ss.: la charte de 926 est signée *Signum Rolanni*, et non pas *Rothlani*; dans le livre de 1086, *Liber censualis*, les noms de barons anglais et de leurs fiefs sont écrits sans *th, dh: Waart-Wadart, Raulfus, Adelis etc*; le texte de la *Vie de St Leger* dans le manuscrit français de la fin du X^e - début du XI^e s. (B. de Clermont-Ferrand 189) présente la forme *cruels*, et non pas *crudels*; etc [Bédier 1927: 241-245].

L'étude détaillée de manuscrits français, et en particulier anglo-normands, permet de lier cette particularité graphique *individuelle*, propre au manuscrit d'Oxford, à beaucoup

d'autres, communes à tous les manuscrits anglo-normands des XIIe-XIVe ss., comparons, par ex., les formes pareilles avec les -t/d- intervocaliques: honorede, parlede, contretha, fiede, vetheir etc (ms. Hildesheim, S.Godehards Bibl.; Manchester, John Rylands Library, French 6.; Tours, B.M. 927; textes: la Vie de St Alexis; la Vie de Ste Catherine d'Alexandrie; le Mystère d'Adam); les formes archaïques, par exemple du type parlet, c'està-dire les formes verbales qui conservent un -t final ou le changent en -d hypercorrect: s'en afilet, serat finet, ft' liured; voiet; grantad etc (mss: Cambridge, Trinity College 9872; Paris, B.N.F., lat. 768; Londes, B.L., Reg. 16.E VIII; Paris, Bibl. Mazarine 54; Paris, B.N.F., f.fr. 5211; Paris, B.N.F., f.fr. 1404; Paris, B.N.F., f.fr. 6447; textes: le Livre de psaumes; le Pélerinage de Charlemagne; les Quatre livres des rois); les formes archaïsées, c'est-à-dire reconstruites par les scribes anglo-normands avec certaines erreurs, par exemple: conpta (au lieu de cunte < comitem); cited (au lieu de citet < civitatem); ethez (au lieu de estes < estis); nevould (au lieu de nevout < nepotem) etc. (mss: Paris, B.N.F., f.fr. 66; Paris, B.N.F., f.fr. 403; Paris, Arsenal 902; Berlin, Deutsche Staatsbibl., Hamilton 270; Cambridge, Trinity College B 14; Holkam, Norfolk 228; etc; textes: la légende de l'Arbre de Paradis ou 'Bois de la Croix'; l'Apocalypse; la Vie de St Nicolas par Wace; les Lois de Guillaume le Conquérant; etc).

On peut citer encore d'autres exemples de formes, structures et emplois archaïques et archaïsés qui distinguent les manuscrits anglo-normands et qui témoignent de l'orientatation des scribes anglo-normands à l'usage ou la norme archaïque, probablement du français des IX^e-X^e ss., ou même avant. Cette orientation des scribes se déclare nettement dans les manuscrits et constitue une caractéristique importante des scripta anglo-normandes des XII^e-XIV^e ss. ⁷

Cet exemple, d'une part, fait voir comment une interprétation scriptologique permet d'éclairer certaines énigmes linguistiques et de préciser plusieurs phénomènes de l'évolution du français, d'autre part, il sert à comprendre le psychomécanisme de l'exécution et de la rédaction de manuscrits, par exemple l'origine des changements apportés par les scribes, les causes de soi-disant *fautes* et *fantaisies de scribes* (terme introduit par G. Fallot en 1839 et largement employé jusqu' à nos jours dans plusieurs ouvrages), etc.

⁷ Pour plus de détails voir: Matzke (éd. 1899: XLIX), Bédier (1927: 241-245), Stanovaïa (1994, t.1: 177-240).

Il est évident que la précision de l'objet d'étude (*manuscrit*) est très importante pour la méthodologie correcte d'une recherche linguistique en ancien français car elle permet:

- 1) de travailler avec des notions de la même nature et du même niveau: textes écrits (manuscrits) → formes écrites (manuscrites) → traditions écrites (manuscrites, scripta), c'est-à-dire, un texte écrit nous présente des formes écrites, dont l'étude nous fournit des connaissances sur les traditions écrites. Par contre, dans l'histoire traditionnelle, on mélange toujours les notions différentes: textes écrits → formes écrites ~ orales → français oral ~ écrit ~ littéraire ~ dialectes etc; c'est-à-dire, dans un texte écrit on trouve des formes écrites et orales, dont on tire immédiatement une conclusion sur le français oral, ou écrit, ou littéraire, ou sur les dialectes, etc;
- 2) d'exclure, dans ces premières étapes de la recherche, toute subjectivité possible, due aux suppositions ou hypothèses des chercheurs. Par contre, dans l'histoire traditionnelle, on admet, a priori, que les manuscrits sont identiques aux textes; que les lettres correspondent aux sons, et que les formes graphiques correspondent aux phoniques, grammaticales ou lexicales; que les formes graphiques différentes témoignent de leur prononciation différente et que cette dernière est liée soit aux divergences entre les dialectes, soit à la chronologie (sinon, ce n'est que 'faute' ou 'fantaisie de scribe'); que les particularités des scripta sont absolument liées à celles des dialectes; que les zones des dialectes sont identiques à celles des scripta; etc;
- 3) de présenter, le plus objectivement possible, des faits linguistiques, réels et fiables, et de laisser toute subjectivité uniquement à la dernière étape de la recherche à celle de *l'interprétation* des données linguistiques qui pourrait comporter, sans aucun doute, des suppositions ou hypothèses du chercheur. Par contre, une recherche traditionnelle, basée sur les suppositions et poursuivie sur les hypothèses, est subjective, dès le début jusqu'à la fin.

Il est à remarquer que la nécessité de distinguer l'oral et l'écrit, la langue et l'écriture, les dialectes et les scripta, fut proclamée dès le début de XIX^e s., c'est-à-dire, dès l'époque où la philologie romane prit sa naissance. Déja en 1845, F. Génin distingua *le langage* vs *l'écriture* (Génin 1845); en 1889-1890, Ch. Bonnier proposa de différencier les *dialectes* des *Écoles de scribes* (Bonnier 1889-1890); en 1916, G. Wacker employa des termes spéciaux pour opposer, d'un côté, les dialectes (*Dialekt*) aux *traditions écrites* (*Schriftsprachliche Tradition*), et de l'autre, les dialectes et la langue (*Sprache*) à la *langue*

écrite (*Schriftsprache*); pour souligner la différence fondamentale entre les dialectes et les traditions écrites, elle introduisit les termes *norman* (*normannisch*) et *franco-picard* (*franco-pikardisch*) en tant que tradition écrite vs *normand* (*normandisch*) et *picard* (*pikardisch*) en tant que dialecte (Wacker 1916); enfin, en 1948 L. Remacle proposa le terme même de la *scripta* < pl. du lat. *scriptum*, n (Remacle 1948). Il est à regretter que ces principes théoriques importants, répétés par des linguistes avec une régularité persévérante, ne soyent pas entendus ni compris suffisamment.

2. Donnees linguistiques

En me basant sur les principes exposés ci-dessus, j'ai étudié les formes morphologiques nominales (substantifs, adjectifs, articles, pronoms, participes) et leurs emplois à travers les manuscrits picards, wallons, normands, anglo-normands, lorrains, franciens et bourguignons des IX^e-XIII^e ss. et partiellement, des XIV^e-XV^e ss., qui contiennent des textes littéraires et administratifs des IX^e-XIII^e ss.

2.1. Il est à noter que la division de la France en zones dialectales et scripturales et, par conséquent, la localisation de manuscrits, posent plusieurs questions. Seules la Lorraine, la Normandie et la Bourgogne ont des contours plus au moins précis, grâce à leurs frontières administratives et épiscopales (Philipon 1910-1912; Borodina 1964; 1966]), tandis que la Picardie, la Wallonie, l'Ile-de-France et la zone de l'anglo-normand ne sont que les dénominations commodes, des 'étiquettes' largement émployées. Il est admis, par exemple, qu'on parlait picard en Picardie, ou wallon en Wallonie, mais les contours de ces provinces historiques qui ne formaient jamais d'unités administratives, politiques ou autres, ni des zones dialectales, sont déterminés par les chercheurs différemment.

Qu'est-ce que, par exemple, la Wallonie? Du point de vue de la division administrative et politique des XII^e-XIII^e ss., elle fit partie de la Flandre dont les régions francophones furent les suivantes: Cambrai, Valenciennes, Tournai, Beauvais, Térouanne, Saint-Omer, Quentovic, Arras, Douai, Lille (Lestocquoy 1966: 17). Remarquons que certaines de ces régions sont considérées d'habitude comme picardes, ce qui signifie que les contours de la Wallonie ne coïncident pas à ceux de la Flandre francophone.

Du point de vue de la division dialectale et scripturale, la Wallonie est considérée comme: 1) la zone francophone de la Belgique qui, selon Wilmotte (1888: 552), comprend les régions suivantes: Liège, Namur, Dinant, Bouvines, Val-Saint-Lambert, Paix-Dieu, Huy; ou selon Henri (1965: 8), 'la Belgique romane au sud de la frontière qui sépare les patois flamands des parlers populaires d'oïl, de Mouscron jusqu'à l'Hertogenwald'; 2) une région, selon Dees (1980; 1987), qui fait partie du nord-est de la France, de la Belgique et du Luxembourg actuels; par contre, d'autres régions considérées comme wallonnes par. Wilmotte et Henri, sont réparties, par Dees, entre 'Nord', 'Aisne', 'Hainaut', 'Ardennes'; 3) la région, selon Borodina (1966: 53), où on parle wallon, c'est-à-dire, le centre et le sud de la Belgique actuelle et Givet, région au nord du département des Ardennes de la France actuelle; 4) l'ensemble du territoire politiquement belge où se sont transmis au fil des siècles des parlers locaux de souche romane', mais qu'il ne faut pas identifier ni avec la zone de dialectes wallons, ni avec la partie francophone de la Belgique romane (Bal 1981: 3) car, selon Germain et Pierret (1981:15-18), le wallon constitue 'un ensemble de parlers', réparties en quatre 'familles dialectales': a) le wallon proprement dit; b) le picard; c) le lorrain; d) le champenois; la zone wallone, par conséquent, s'étend de la France (Givet) jusqu'au Grand-Duché de Luxembourg et Malmédy (Wallonie prussienne) et comprend 5 régions de la Belgique actuelle (Hainaut, Brabant, Namur, Liège, Luxembourg).

Bref, le territoire du wallon et de la Wallonie varie du plus petit, selon Dees, au plus grand, selon Germain et Pierret. Ajoutons que, d'après les recherches dialectologiques et scriptologiques, toutes les frontières linguistiques entre le wallon et le picard, le wallon et le lorrain, le wallon et le champenois, ne sont pas déterminées ni pour l'état actuel ni pour celui de l'ancien français. On préfère parler de dialectes de l'ancien français du nord, nordest, nord-ouest, nord-centre (G. Fallot, G. Burguy, E. Littré, G. Paris, N.A. Katagoschina, M.A. Borodina e.a.) ou des scripta picardo-wallonnes (D'Arco S. Avalle) et interrégionales (C.A. Robson); ou, ayant constaté l'impossibilité absolue de marquer la frontière entre le wallon et le picard, on distingue un parler limitrophe, celui de *rouchi* dont les formes sont attestées dans les manuscrits des XIV^e-XV^e ss. (Valkhoff 1938; Flutre 1970; Dauby 1979). Des faits historiques et des citations des oeuvres des XIV^e-XVI^e ss. dont plusieurs sont réunis par Henri (1965), démontrent qu'on parlait *en Vualon* ~ *Rommand* ~ *walesc(h)* ~ *valec* ~ *franchois* ~ *romans piquars* ~ *romans liegois* ~ *wallon* non seulement dans les régions wallonnes, mais aussi dans les picardes et lorraines; G. Menage explique, dans son

dictionnaire Les origines de la langue françoise (1650) le mot valec comme langage wallon ou François. L'examen des points de vue témoigne de telles discussions, que la conclusion de Valkhoff (1938) sur l'absence même de toute frontière précise entre ces dialectes au moins jusqu'au XVII^e s., paraît être la plus convainquante, par contre, les frontières de la Wallonie, tracées précisemment par A. Dees, provoquent plusieurs questions.

Comme les contours de certaines provinces historiques et de toutes les zones dialectales sont déterminés différemment, la localisation de manuscrits suscite, naturellement, de vives discussions. C'est pourquoi, je me suis basée: 1) sur la classification des scripta proposée par Gossen (1967), car elle permet au chercheur de distinguer les unités aussi grandes (telles que les scripta d'une ou plusieurs régions) que petites (telles que les scripta d'un scriptorium ou d'un scribe); de préciser, au cours de la recherche, les zones scripturales; de prêter plus d'importance aux particularités de manuscrits qu'au désir de suivre une théorie donnée; bref, la classification de Gossen offre au chercheur toute liberté d'une recherche objective car elle n'est ni strictement fixée, comme celle de Dees, ni trop vague, comme celles de D'Arco S. Avalle ou C.A. Robson; 2) sur la localisation de manuscrits, faite d'après leurs traits paléographiques et linguistiques, en cas de discussion, c'étaient les traits paléographiques qui prévalaient.

2.2. Mes études de manuscrits picards, wallons, normands, anglo-normands, lorrains, franciens et bourguignons des IX^e-XV^e ss. ont démontré leur similitude linguistique évidente. Cette similitude se doit évidemment: 1) à l'usage commun qui permet de considérer l'ancien français comme une langue unie, malgré toute la diversité des dialectes et scripta; et 2) à la majorité écrasante de formes morphologiques (de noms, articles, pronoms, participes) considérées d'habitude comme 'françaises', 'communes' ou 'interdialectales'.

Il faut remarquer que ces termes présupposent que certaines formes étaient les mêmes dans la majorité des dialectes et ceci devait assurer leur choix dans la communication interdialectale et, par conséquent, leur survivance dans la langue française.

Toutefois, il s'agit uniquement de la *fréquence* de certaines formes dans tous les manuscrits de l'époque. Par exemple, les formes les plus fréquentes des démonstratifs sont

⁸ Pour plus de détails voir: Stanovaïa (1994, t.1: 14-69).

les suivantes: cil, cist (CS sg, pl m); cest, cel, ce, cel(u)i/y (CR sg m), ces, ceus/x (CR pl m); cel(l)e, ceste (f sg), ces (f pl); ce, c' (n). Il est impossible de les considérer comme 'françaises', 'communes' ou 'interdialectales' car chaque scripta avait ses propres variantes régionales dont les plus usitées sont les suivantes, dans les manuscrits wallons: chis, cis/z, chist (CS sg m); cilh, chilh, chis (CS pl m), chest, cheli (CR sg m), cheaus/z, cheas/z, ches (CR pl m); che, ce, celi (f sg); ches, ce, che (f pl); che, ch' (CS n); chu, che, chou (CR n) etc; dans les manuscrits picards: chis, cis, cius (CS sg m); chist, chil (CS pl m), ches, chest, chel (CR sg m), ches, chiaus, ciaus (CR pl m), cheste, cest, chesti, chil, cil, celli, cheli (f sg); ches (f pl); che, ch', chou, cou (n) etc; dans les manuscrits lorrains: s/cil, s/cist, s/cel (CS sg, pl m); s/cel, s/cest, s/ceste, s/ces, s/cil (CR sg m); ces, cels, ceos, ceaus, ceus, iceos, iceous, icaz, ises, icez, isels, isous, sels, seus, ses, siaus, sous etc (CR pl m); s/ceste, s/cele, s/cestee, s/cestei (f sg); s/ces, s/cez, ices (f pl); s/ce, s/c', s/cou, s/ceu (n) etc; dans les manuscrits anglo-normands: (i)cil, (i)cist (CS sg m); (i)cil, cist (CS pl m); (i)cest, cestui, (i)cel, celoi, (i)celui (CR sg m); cels, (i)ces, cez (CR pl m); (i)cele, (i)ceste, (f sg); ces, cestes, celes (f pl); ceo, co, ico (n) etc; dans les manuscrits normands: chest, cheli (CR sg m), cheus, ches, ceulz, cheulz, ceulx, ceaux (CR pl m); che (f sg); ches, che (f pl); chu, che, ca, cen, chen, icen (n) etc.; dans les manuscrits bourguignons: cilz (CS sg m), celu, iceluy (CR sg m), ceauls, ceaus (CR pl m), ceu, cou, cai (n) etc.

Seules les scripta franciennes n'ont pas de variantes régionales franciennes, car presque toutes les formes employées sont celles qui sont de fréquence élevée dans les manuscrits d'autres régions, c'est-à-dire: *cil*, *cist* (CS sg, pl m); *cest*, *cel*, *ce*, *cel*(*u*)*i/y* (CR sg m), *ces*, *ceus/x* (CR pl m); *cel*(*l*)*e*, *ceste* (f sg), *ces* (f pl); *ce*, *c'* (n). Cela veut dire que dans les manuscrits du Centre, il n'y a qu'une série de formes de fréquence, celle de formes dénommées d'habitude 'françaises'. Par contre, les formes régionales, c'est-à-dire *franciennes* proprement dit, sont absolument absentes.

Je trouve très significatif le fait que les éditeurs qui avaient publié des manuscrits centraux, et les linguistes qui les avaient étudiés, localisaient au Centre les manuscrits ne possédant pas de caractéristiques régionales. C'est justement pour cela, que le nombre de manuscrits centraux n'est pas déterminé jusqu'à nos jours, et d'avantage encore, Bergougnioux (1989: 31) en affirme l'absence totale.

Par contre, d'autres linguistes rapportèrent au Centre un grand nombre de manuscrits au 'caractère français fort prononcé' et n'ayant 'aucune couleur dialectale'. Il arrive, bien sûr, que la localisation ainsi faite suscite des discussions, comme par exemple celle du manuscrit du XIII^e s. Londres, B.L., 20 D XI contenant les textes de plusieurs poèmes épiques (*Couronnement de Louis, Enfances Vivien, Prise d'Orange, Charroi de Nîmes* e.a.) qui est localisé à l'Île-de-France, Picardie et Aisne.

Comme les manuscrits centraux ne contiennent pas de formes régionales, leur localisation est souvent basée sur les faits extralinguistiques, c'est-à-dire, sur leurs traits paléographiques ou codicologiques, ainsi que sur leur provenance. Par exemple, les manuscrits Paris, B.N.F., f.fr. 25532 et Paris, B.N.F., f.fr. 24541 contenant plusieurs *Miracles* de Gautier de Coinci, sont localisés au Centre parce qu'ils furent exécutés à l'abbaye Saint-Médard-de-Soissons, dont le poète était clerc; le manuscrit Rôme 1616 contenant le poème épique *Otinel* est localisé au Centre, parce qu'il fut exécuté à l'abbaye Fleury près d'Orléans; le manuscrit Paris, B.N.F., f.fr.1447 est localisé au Centre par son décor, propre aux ateliers de l'Ile-de-France de la première moitié du XIV^e s.; etc.

Donc, les manuscrits du Centre ne contiennent pas de formes régionales. Cette homogénéité de formes constitue une caractéristique très importante de manuscrits franciens qui les distingue fortement des autres manuscrits français. Ces derniers contiennent deux séries de formes de fréquence: une série de formes régionales, et une autre - de formes dites 'françaises', 'communes', 'interrégionales', ainsi les manuscrits picards contiennent des formes picardes et 'françaises', les manuscrits wallons, des formes wallonnes et 'françaises', les manuscrits lorrains, des formes lorraines et 'françaises', et ainsi de suite. Seuls les manuscrits franciens ne contiennent pas de formes franciennes, mais uniquement les 'françaises'.

Ce phénomène soulève plusieurs questions. Tout d'abord, pourquoi les manuscrits franciens, ne contiennent-ils pas de formes régionales, c'est-à-dire franciennes? Pourquoi ces formes, sont-elles absolument absentes? A quoi est due cette homogénéité de formes qui diffère les manuscrits franciens de tous les autres? Je ne pense pas que ce soit à cause de l'absence du dialecte francien, car j'estime qu'à toute époque, une langue se réalise sous ses variétés régionales qui se diffèrent plus au moins fortement. Quand les divergences entre ces variétés régionales sont assez bien prononcées, on distingue les dialectes. C'est justement le cas de l'époque de l'ancien français quand le morcellement du territoire de la France en unités féodales fut accompagné par celui de la langue en dialectes.

Le nombre de dialectes de l'ancien français, aussi bien que leurs traits essentiels ne sont pas déterminés jusqu'aujourd'hui, malgré les efforts des dialectologues aux XIX^e-XX^e ss. (voir l'examen des discussions, par exemple, dans Stanovaïa 1994, t.2; 1996). Ceci est lié, sans doute, au phénomène de scripta qui ne coïncidaient que partiellement aux dialectes. Il est logique, tout de même, de supposer que chaque région avait son propre dialecte, ou du moins, son propre parler. De même qu'en Picardie (Wallonie, Normandie etc.) on parlait picard (wallon, normand etc.), en Ile-de-France on parlait francien. Le fait qu'à cette époque la notion de l'Ile-de-France n'existait pas encore (c'est un des arguments cités souvent contre le 'francien') n'a aucune importance: nous savons bien qu'à la même époque, il n'existait pas de 'Picardie', ce qui n'empèche pas de distinguer le dialecte picard.

Il est tout à fait naturel qu'en Ile-de-France on parlait francien et, par conséquent, il serait tout à fait naturel de découvrir quelques formes franciennes dans les manuscrits franciens. Mais il n'y en a pas! Les manuscrits d'autres régions contiennent des formes régionales, employées plus au moins fréquemment à côté de formes 'françaises', tandis que les franciens ne contiennent que les formes 'françaises'. Pourquoi?

La seule réponse qu'on puisse donner serait la suivante: les formes considérées traditionnelement comme 'françaises' étaient en réalité *franciennes* ou centrales. Cela veut dire que l'opposition entre formes '*françaises*' et '*régionales*' n'existait pas dans les mansucrits du Centre, nous y voyons l'équivalence de formes *françaises* = *régionales* = *franciennes*. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'homogénéïté des maniscrits centraux et leur différence fondamentale des autres manuscrits de l'époque.

Cette conclusion signifie, à son tour, que tous les manuscrits des IX^e-XV^e ss. contiennent des formes *régionales* et *franciennes*, sauf les manuscrits du Centre qui ne contiennent que des formes *régionales*, c'est-à-dire, *franciennes*.

Il est à noter que les manuscrits peuvent avoir en outre encore d'autres formes, sporadiques et rares, venues de différentes sources: françaises (d'autres régions; fautives, en graphies inhabituelles etc, par exemple: cist = CR sg m; cisse = f sg; icil = n; cestye = CR sg f; cestez = f pl; etc), franco-provençales (isous, sous, sos = CR pl m; etc), provençales (esta, cela = f sg; etc), latines (iste, ista = f sg; etc), latinisées (cesta = f sg; etc), etc. Ces formes occasionnelles témoignent de l'interférance des scripta, de certaines orientations ou certains goûts particuliers des scribes, mais ils n'ont aucune importance

pour la répartition essentielle de formes manuscrites: *franciennes*, plus fréquentes, et *régionales*, plus rares.

La quantité de formes régionales varie selon:

A. Le type du manuscrit: les chartes contiennent plus de formes régionales que les manuscrits littéraires.

Par exemple, les formes picardes de l'article défini féminin *li, le* sont rares dans les manuscrits littéraires. Le nombre de formes picardes varie d'un manuscrit à l'autre, par exemple, elles sont très rares (5-15%) dans les manuscrits Paris, B.N.F., f.fr. 25566 (*Li Jus de St Nicolas* de Jean Bodel), Siena H.X.36 (*Lais et Chansons*), St Pétersbourg, B.P., F.fr.Q.V.XIV.5 (*Jeu d'Amour*), Paris, Arsenal 3516 (*Vie de St Jacques* en prose, *Cristal et Clarisse, Ignaures*), et rares (20-35%) dans les manuscrits Boulogne-sur-Mer, B.M. 192 (*Prise d'Orange, Enfances Vivien, Moniage Guillaume, Moniage Raynouart*), Tours, B.M. 936, Turin LII.14 (*Huon de Bordeaux*), Paris, B.N.F., f.fr. 2168 (*Aucassin et Nicolette*), Paris, B.N.F., f.fr. 25516 (*Aïol*), Paris, B.N.F., f.fr. 375 (*Floire et Blancheflor*), St Pétersbourg, B.P., F.fr.V.XIV.19 (*Miracles de Notre-Dame de Soissons* de Gautier de Coinci); Paris, B.N.F., f.fr. 22928; etc.

Il faut y ajouter les difficultés dans la détermination du genre de certains substantifs, comme par exemple, dans le ms Paris, B.N.F., f.fr. 375 (*Floire et Blancheflor*) où les substantifs *ymage*, *grafe*, *oquison* sont employés avec l'article *li*, mais l'article *li* devant les substantifs féminins ne s'emploie dans ce manuscrit que très rarement; c'est pourquoi, j'ai supposé que dans les cas mentionnés, et dans d'autres cas pareils, qu'il ne s'agissait pas de la forme picarde de l'article, mais de l'emploi picard de certains substantifs: le scribe aurait traîté les substantifs mentionnés comme les masculins.

Dans les chartes, les formes picardes *li, le* sont beaucoup plus fréquentes: la forme *le* est employée soit en minorité par rapport à la forme *la* qui reste souvent dans les titres: *la contesse, la dame, la 9sel*, etc (15-35%), soit en majorité (50-60%), soit en majorité absolue (85-90%).

Les statistiques de Gossen (1970) sur les chartes picardes, wallonnes et centrales des XIII e -XIV e ss. et de Dees sur les scripta littéraires et administratives de la 'Somme' et du 'Nord' du XIII e s. sont pareilles aux nôtres: ms littéraires: li = 27% (Somme); 28% (Nord); le = 39% (Somme); 31% (Nord) (Dees 1987: 82-83); chartes: li = 42% (Somme); 96% (Nord), le = 90% (Somme); 99% (Nord) (Dees 1980: 39-40).

On voit le même dans d'autres manuscrits, comparons, par exemple, les statistiques sur la quantité de formes wallones de l'article défini li, le f sg: ms littéraires: 1-27% (le =17%, li = 24%; cf. Dees 1987: 82-83); chartes: 25-78% (le = 49%, li = 55%; cf. Dees 1980: 39-40).

Remarquons une certaine différence dans les statistiques d'A. Dees et des miennes, que j'explique par deux faits essentiels: 1) j'ai calculé la *fréquence absolue*, c'est-à-dire, la fréquence de telles formes par rapport à toutes les formes employées dans un manuscrit étudié (par exemple, parmi toutes les formes du f sg employées dans un texte manuscrit étudié (100%), les plus fréquentes (85%) sont *le*); Dees a calculé une *fréquence relative*, c'est-à-dire, la fréquence de telles formes par rapport à telles autres (par exemple, parmi les formes du f sg *le: la*, la première est plus fréquente (99%) que la seconde (1%); 2) n'étant pas une 'dévouée fervente' de statistiques moyennes, j'ai prêté plus d'attention à chaque texte manuscrit étudié, par conséquent, je préfère différencier les statistiques faites sur les manuscrits différents et ne pas en déduire de chiffres moyennes; à mon avis, les traits particuliers ont la même importance pour un chercheur que les communs.

B. La scripta: les scripta picardes sont caractérisées par un maximum de formes régionales, tandis que les scripta normandes se caractérisent par un minimum de ces formes.

La quantité *maximale* de certaines formes régionales peut atteindre: dans les ms *picards* - 90% dans les chartes, 40% dans les mss littéraires, par exemple, *li*, *le* sg f : 90% dans les chartes (99% - Nord; cf. Dees 1980: 40), 35% dans les mss littéraires (39% - Somme; cf. Dees 1987: 83); démonstratifs en *ch*-: 65% dans les chartes (76% - Somme; Dees 1980: 27), 37% dans les mss littéraires (49% - Somme; Dees 1987: 4); possessifs *me*, *te*, *se* f sg: 81% dans les chartes (98% - Nord; Dees 1980: 83), 21% dans les mss littéraires (27% - Somme; Dees 1987: 35); etc.; *wallons* - 78% dans les chartes, 27% dans les mss littéraires, par exemple, *li*, *le* f sg: 78% dans les chartes (55%; Dees 1980: 39), 27% dans les mss littéraires (24%; Dees 1987: 82); démonstratifs en *ch*-: 51% dans les chartes (43%; Dees 1980: 27), 12% dans les mss littéraires (10%; Dees 1987: 4); possessifs *me*, *te*, *se* f sg: 23% dans les chartes (17%; Dees 1980: 83), 9% dans les mss littéraires (12%; Dees 1987: 35); etc.; *lorrains* - 59% dans les chartes, 45% dans les mss littéraires, par exemple, *lo*, *lou* sg m rég.: 59% dans les chartes (19% = Meuse, 76% = Moselle, 53% = Vosges; Dees 1980: 35), 45% dans les mss littéraires (99% = Meuse, Moselle; 96% = Vosges; Dees 1987: 78);

lai f sg: 7% dans les chartes (0% = Meuse, 13% = Moselle, 9% = Vosges; Dees 1980: 41), 1% dans les mss littéraires; a, ai (a + le): 37% dans les chartes (10% = Meuse, 49% = Moselle, 27% = Vosges; Dees 1980: 48), 0,5% dans les mss littéraires; démonstratif sous pl m rég.: 9% dans les chartes, 0,1% dans les mss littéraires; etc.; anglo-normands - 68% dans les mss littéraires, par exemple, possessifs mun/m, tun/m, sun/m sg m rég.: 68% (74%; Dees 1987: 34); mi(s), ti(s), si(s) sg m s.: 41% (47%; Dees 1987: 30); mei, mai(e) sg f: 0,1%; lur(s) sg-pl m-f s.-r.: 61% (80%; Dees 1987: 41); etc; bourguignons - 65% dans les chartes, 28% dans les mss littéraires, par exemple: es (a + les): 65% dans les chartes (81%; Dees 1980: 51), 28% dans les mss littéraires (31%; Dees 1987: 89); ceauls, ceaus pl m s.: 45% dans les chartes (67%; Dees 1980: 70), 18% dans les mss littéraires; lo, lou sg m rég.: 37% dans les chartes (lo, lou = 39%, dont lou = 99%; Dees 1980: 35; 36), 5% dans les mss littéraires (lo, lou = 7%, dont lou = 32%; Dees 1987: 78); ceu, cou n: 12% dans les chartes (16% = ceu, 25% = cou; Dees 1980: 29, 30), 2,7% dans les mss littéraires (0%; Dees 1987: 7, 9); ca, cai n: 3% dans les chartes, 0,2% dans les mss littéraires; cils/z sg m s.: 15% dans les chartes (18%; Dees 1980: 63), 5% dans les ms littéraires (7%; Dees 1987: 16); celu, iceluy sg m rég.: 9% dans les chartes, 3% dans les mss littéraires; etc; normands - 22% dans les chartes, 3% dans les mss littéraires, par exemple, démonstratifs en ch-: 22% dans les chartes (22%; Dees 1980: 59), 3% dans les mss littéraires (2%; Dees 1987: 4); cen, chen n: 12% dans les chartes (17%; Dees 1980: 27), 1% dans les mss littéraires (17%; Dees 1987: 11); ceu, cheu n: 5% dans les chartes (7%; Dees 1980: 27), 3% dans les mss littéraires (9%; Dees 1987: 9); possessifs men, ten, sen / me, te, se sg m rég.: 15% dans les chartes (14%; Dees 1980: 78), 3% dans les mss littéraires (3%; Dees 1987: 33); me, te, se sg f: 3% dans les chartes (5%; Dees 1980: 83), 0,1% dans les mss littéraires (0%; Dees 1987: 35); etc.

Il est évident que les manuscrits picards contiennent plus de formes régionales que tous les autres manuscrits de la même époque; par contre, les manuscrits normands, même les chartes, contiennent moins de formes régionales. Il faut noter que la corrrélation de formes régionales - franciennes varie non seulement d'une scripta à l'autre, mais d'un manuscrit à l'autre, au sein de la même scripta, aussi bien que d'une forme à l'autre, au sein du même manuscrit. Bien que le nombre de certains régionalismes puisse atteindre son maximum de 22-90%, plusieurs formes dialectales sont rares, et parfois même absentes, dans les manuscrits correspondants. Ceci prouve, une fois de plus, que les scripta ne coïncident que partiellement aux dialectes.

C. La date du manuscrit: le nombre de formes régionales augmente vers la fin du XIII^e-début du XIV^e ss. et atteint son maximum dans les manuscrits du XV^e s.

Par exemple, les formes wallones de pronoms possessifs sont rares, presque exceptionnelles, dans les manuscrits littéraires wallons du XIII^e s., tandis qu'elles dépassent en quantité les formes franciennes dans un manuscrit du XV^e s. contenant le texte de la chanson épique du XII^e s. *Renaut de Montauban*. Dans les manuscrits littéraires wallons du XIII^e s., les formes wallonnes *men, ten, sen* m sg rég. sont remplacées par les franciennes *mon, ton, son*: 0,1% de formes wallonnes (0%; Dees 1987: 33); *me, te, se* f sg - par les franciennes *ma, ta, sa*: 9% de formes wallonnes (12%; Dees 1987: 35); *mis, tis, sis* m sg s. - par les franciennes *mes, tes, ses*: 0,2% de formes wallonnes (0%; Dees 1987: 31); *nos, vos* m sg s. - par les franciennes *nostre, vostre*: 18% de formes wallonnes (16%; Dees 1987: 36); etc. Par contre, toutes ces formes wallonnes sont de fréquence ou de majorité absolue, dans le ms Paris, B.N.F., f.fr. 764 d'environ de 1440 (*Renaut de Montauban*).

D'autres exemples: 1) dans les manuscrits picards du XIII^e s. les formes picardes du démonstratif n chouchi, choulo, de l'article m sg che, chel, ches, f sg chellee, etc sont absolument absentes: 0% même dans les chartes; elles apparaîssent dans les manuscrits du XIVe s. et abondent dans ceux du XVe s. (Flutre 1970: 502-508; Stanovaïa 1994, t.1: 100-112); 2) la forme de l'article défini f sg le est rare, presque exclusive (0-5%), dans les manuscrits wallons du début du XIII^e s., par exemple, dans le ms Oxford, Bibl.Bodl., Canonici Misc. 174 (Li Ver del Juise), chartes de 1236, 1237, 1248 (Wilmotte 1888), plus fréquente (5-45%) dans les manuscrits wallons et picards de la deuxième moitié de XIII^e s., par exemple, dans les chartes wallonnes de 1263, 1271, 1276 (Wilmotte 1888), mss picards Paris, Arsenal 3516 (la Vie de St Jacques en prose; Cristal et Clarisse), Paris, B.N.F., f.fr. 2168 (Aucassin et Nicolette) etc. Dès la fin du XIIIe-début du XIVe ss., la fréquence de la forme francienne la est presque nulle, surtout dans les chartes, dans les manuscrits des XIV^e-XV^e ss. la ne s'emploie que dans les structures et constructions figées: la parole de Diu; faire la guerre; etc. (Flutre 1970: 501); 3) la forme de l'article défini f sg lai n'est pas fixée dans les plus anciens manuscrits lorrains: 0% - Epinal 181, XIIe s. (Dialogus anime conquerentis et rationis consolantis), malgré son 'caractère populaire', Florence, Plut. XLI, fin du XIIe-début du XIIIe ss. (Eneas); elle apparaît dans les manuscrits dès la fin du XIIIe s.: 7% dans les chartes (0% = Meuse, 13% = Moselle, 9% = Vosges; Dees 1980: 41), 1% dans les mss littéraires, et devient plus fréquente dans les chartes du XIV^e s. (Gossen 1962: 275-276); etc.

Puisque les formes régionales ne sont pas nombreuses dans la plupart des manuscrits des XII^e-XIII^e ss., la croissance de leur fréquence au cours des XIII^e-XIV^e ss. ne devient évidente qu'à condition d'un examen méticuleux de chaque forme et de chaque manuscrit. D'autant plus, les manuscrits conservés datent, pour la plupart, de la deuxième moitié-fin du XIII^e s. ce qui réduit, et dans certains cas exclut complètement, la possibilité d'examiner, en ordre chronologique strict, l'apparition et la croissance graduelle de la fréquence de toutes les formes régionales au cours du siècle. Ce n'est qu'en comparant les statistiques sur quelques formes employées dans les manuscrits des XII^e-XIII^e vs XIV^e, des XIII^e vs XV^e, ou en gros, les manuscrits des XIII^e-XIII^e vs ceux des XIV^e-XV^e, qu'on peut remarquer ce processus.

Par conséquent, la déclaration de Marchello-Nizia que la 'diffusion dans les provinces du français de Paris est, à partir de la fin du XIII^e s., un fait incontestable' (Picoche - Marchello-Nizia 1996: 25), ne paraît pas bien fondée, elle serait plutôt conservatrice, due à la 'tradition', qui pèse toujours sur nous tous. Les *Atlas* de Dees qui ont servi de base à Marchello-Nizia, sont composés, selon le désir exprimé de l'auteur, sur les manuscrits jusqu'à 1300 (Dees 1980: VIII). Cela signifie que ces *Atlas* ne peuvent pas témoigner, a priori, de la *direction* du processus, vers la croissance (*diffusion*) ou vers la reduction du nombre de formes franciennes. Ce qu'ils prouvent, ces *Atlas*, c'est la *présence*, ou pour la plupart, *la prépondérance de formes franciennes* dans tous les manuscrits du XIII^e s. Et c'est un fait vraiment incontestable.

Les études des dialectologues (G. Fallot, E. Littré, G. Paris, Ch. Bonnier, E. Eggert, J. Fleury, E. Philipon, M.A. Borodina, N.A. Katagoschina, J. Dauby e.a.) et des scriptologues (L. Remacle, Ch.-T. Gossen, K. Baldinger, M. Delbouille, P. Gardette, H. Goebl, L.-F. Flutre e.a.) des XIX^e-XX^e ss. et mes propres études prouvent que les formes régionales deviennent plus fréquentes au cours des XIII^e-XIV^e ss. Remarquons que la rareté ou même l'absence de formes régionales dans les anciens manuscrits ont donné naissance à une conception théorique répandue, selon laquelle les différences entre les dialectes sont absentes (presque ou totalement) aux IX^e-XI^e ss. mais, à partir de la deuxième moitié ou vers la fin du XII^e s., elles deviennent de plus en plus marquées. Sans parler du décalage chronologique d'un siècle, propre à l'histoire traditionnelle où l'on identifie les *textes* et les

manuscrits, notons qu'en d'autres mots, cette affirmation signifie qu'il n'y eut pas de dialectes dans le français des IX^e-XI^e ss. J'ai exposé plus haut mes suggestions à ce sujet.

Concluons. Dans tous les manuscrits français se retrouvent dles formes franciennes. Leur quantité varie selon le *genre* du manuscrit, la *date* et le *lieu* de son exécution de 10% jusqu'a 100%. Les manuscrits franciens diffèrent des autres, car ils ne contiennent que de formes franciennes.

3. Interpretation des données linguistiques. Problemes

Les chercheurs des XIX^e-XX^e ss. expliquaient la préférence évidente de formes franciennes dans les manuscrits du Moyen Âge par le prestige du francien en tant que *parler du roi* ou *de Paris*. Mais les faits historiques sont en contradiction avec cette conception traditionnelle.

Déjà, les premiers manuscrits français des IX^e-X^e ss. contiennent en majorité des formes franciennes bien que le pouvoir royal de l'époque fût si faible que les ducs français l'avaient toujours disputé et même quelques-uns avaient été couronnés, comme par exemple Robert de Neustrie (roi de France en 922-923) et Raoul de Bourgogne (roi de France en 923-936) couronnés en 922 pendant le règne de Charles III le Simple (roi de France en 893-923 qui fut déposé).

L'affaiblissement du pouvoir royal atteint son maximum vers la moitié du XI^e s., mais les manuscrits de l'époque présentent toujours la majorité de formes franciennes, aussi bien que les manuscrits du XII^e s. rédigés, pour la plupart, en Angleterre, c'est-à-dire à l'étranger.

Par contre, quand les rois français commencent, lentement mais progressivement, à consolider le royaume de France, en réunissant à Paris les principautés féodales de Vermandois, Reims, Champagne, Normandie, Anjoue et a. (à partir de la fin du XII^e s.), apparaîssent dans les manuscrits des formes régionales, dont la quantité augmente toujours pour atteindre son maximum vers la fin du XIV^e-début/première moitié du XV^e s. En d'autres mots, quand le pouvoir royal se répand d'une région à l'autre, les formes franciennes cèdent leur place aux formes régionales.

Il est évident que la préférence de formes franciennes et leur fréquence dans tous les manuscrits français n'ont rien de commun avec le prestige croissant du *parler de roi* ni

avec la formation du royaume uni sous l'égide de Paris. Il faut avouer que l'unité de la langue écrite des manuscrits à d'autres causes que l'extension du pouvoir royal et la croissance graduelle de la ville de Paris.

Certains linguistes font lier l'unité de la langue écrite des manuscrits à celle de la langue orale, c'est-à-dire, à l'absence de différences dialectales aux IX^e-X^e et même aux XI^e-XII^e ss. Tel est le point de vue de G. Fallot, M. Delbouille, R.A. Boudagov e.a. D'autres, tels que J. Chaurand, D'Arco S. Avalle, Ch. Marchello-Nizia, décrivent la formation précoce d'une koïné aux formes 'communes' de plusieurs dialectes.

Ces points de vue ne peuvent pas être ni certifiés ni démentis vu l'absence totale de faits linguistiques et historiques. D'autre part, il est extrêmement difficile de se représenter une langue sans variations régionales, même à une certaine période, d'autant plus qu'aux XII^e-XIII^e ss. les différences dialectales étaient déjà considérables: cela se voit à travers les citations bien connues de Conon de Béthune, Guernes de Pont-Saint-Maxence, Roger Bacon etc. Remarquons que toutes ces citations soulignent la 'supériorité' du francien (ou *françois* en terme de l'époque) ce qui présuppose qu'il ne s'agissait pas ni d'une langue archaïque unie des époques antérieures, ni d'une koinè artificielle, regroupant les formes de différents dialectes dont la *communauté* constitue leur unique valeur, ni d'un langage supraou interdialectal où toutes les divergences régionales seraient neutralisées.

Bref, toutes ces discussions montrent que les dialectologues n'ont pas trouvé de réponses plausibles à la question: 'Pourquoi le francien, ou *françois*, est-il à la base du français commun?' N'étant pas 'prisonnière de l'idéologie dialectaliste' (Cerquiglini 1993: 112), je la reformule de la façon suivante: 'Pourquoi une scripta francienne, ou '*françoise*', est-elle à la base des scripta françaises?' Pour répondre à cette question qui est, à mon avis, beaucoup plus concrète, reportons-nous à l'histoire de l'écriture et des traditions écrites en France médiévale.

4. INTERPRETATION DU PROBLEME

À l'époque du Moyen Âge, l'écriture se concentrait dans des monastères (abbayes) auprès desquels se trouvaient 1) des écoles où l'on apprenait à lire et à écrire, 2) des scriptoriums où l'on produisait des manuscrits, et 3) des bibliothèques où l'on les conservait. Apparus en France aux IV^e-V^e ss., les monastères devinrent de vrais centres

culturels, les plus importants de l'époque. La structure tripartite d'un monastère - bibliothèque, scriptorium, école - s'était formée à partir du VI^e siècle et elle en déterminait le rôle et la place dans la vie et la culture de la France médiévale.

C'est ainsi que bien avant l'apparition de premiers manuscrits en langue française, la tradition écrite en France avait déjà existé (en latin), et elle était concentrée dans des monastères devenus centres essentiels de la production et de la conservation des manuscrits, et, ce qui est très important, de l'apprentissage et de la formation des scribes.

La norme française commune n'étant pas encore codifiée, les scribes s'orientaient dans leur travail vers les normes écrites, élaborées et établies dans les grands centres de l'écriture, les plus respectés de l'époque. C'est justement pour cette raison que les manuscrits ne reflétaient pas directement les dialectes correspondants, mais ils reflétaient les scripta avec leur norme régionale. Il est possible que les normes scripturales soient multiples et plus ou moins variées, mais il est tout à fait impossible que ces normes scripturales soient absentes car, dans ce cas-là, les manuscrits auraient présenté non pas la diversité, mais le chaos absolu de graphies et de formes.

Estimant que la norme constitue une caractéristique *immanente* de la langue et que la communication linguistique, orale ou écrite, se réalise d'après certaines règles normatives, je suppose qu'à l'époque de l'ancien français, l'absence de la norme commune codifiée fut compensée par l'existence de plusieurs normes scripturales. Ces normes étaient imitées et enseignées dans les écoles, monastiques pour la plupart, sous forme de règles. L'*Orthographia Gallica* du XIII^e s. nous donne un parfait exemple de certaines de ces règles.

Cela veut dire que la normalisation de la langue française écrite avait commencé bien avant la formation politique du royaume de France. Cette affirmation peut paraître paradoxale car la normalisation et la codification du français sont traditionnellement liées avec la formation de la langue nationale et datent des XVI^e-XVII^e ss. Mais les anciens manuscrits français différant très peu par leurs traits régionaux, témoignent clairement du choix conscient fait par des scribes en faveur de la *norme francienne*, dès l'apparition des premiers manuscrits en français, c'est-à-dire dès le IX^e s.

Il est bien connu que plusieurs linguistes avaient nié le rôle, et l'existence même du francien, en cherchant les causes de la similitude linguistique des manuscrits dans la communauté des dialectes et dans le conservatisme de l'écriture.

Certes, les dialectes d'une langue ont une base linguistique commune qui, dans le cas de l'ancien français, était renforcée par l'orthographe latine et la tradition écrite latine, conservées dans les scriptoriums après la chute de l'Empire romain. Mais cette base commune linguistique et l'influence conservatrice de la tradition latine ne peuvent pas expliquer la prépondérance évidente de formes franciennes dans tous les manuscrits de l'époque. C'est seulement par l'orientation des scribes vers le modèle écrit francien qu'ils considéraient correct et qui avait pour eux plus de valeur sociale, que nous pouvons expliquer la majorité de formes franciennes, choisies par eux en dépit des formes régionales.

Nous établissons *l'origine francienne* de la norme que les scribes français avaient tâché de suivre. Autrement dit, il s'agit de l'usage écrit, élaboré dans un des grands centres d'écriture de la France et dont la base francienne avait déterminé la présence et, pour la plupart, la prépondérance de formes franciennes dans les manuscrits. Cet usage était pris pour modèle de norme. Je suppose que ce centre se trouvait dans le scriptorium de l'abbaye de Saint-Denis près de Paris. L'argumentation en est la suivante.

Au centre de la France, il y avait plusieurs abbayes, dont les scriptoriums avaient une grande renommée culturelle: Marmoutier, fondé aux IVe-Ve ss., Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés, fondés aux Ve-VIe ss., Saint-Médard-de-Soissons, Saint-Victor-de-Paris, Saint-Maur-des-Faussés, Fleury, fondés aux VIIe-VIIIe ss., etc. Toutes les abbayes mentionnées étaient bien connues en France médiévale, mais il faut découvrir celle qui: 1) possède un scriptorium, une école et une bibliotèque, bien connus dans toutes les régions pendant des siècles durant en tant que centre de l'écriture manuscrite latine et française; 2) garde son autorité, puissance et prestige dans toutes les régions et pendant tous ces siècles-la; 3) soit un grand centre religieux et culturel fort respecté aux IXe-Xe ss., donc à l'époque de l'exécution de premiers manuscrits en français; 4) ait des traits particuliers assurant son importance dans l'histoire de France; 5) possède une tradition écrite séculaire. La seule abbaye qui corresponde à toutes les conditions nécessaires est celle de Saint-Dénis.

L'abbaye de Saint-Denis est une des plus anciennes en France. Elle apparut à la fin du V^e s. et devint bientôt un centre religieux important: déja au VI^e s., ce fut un endroit de pélerinage - d'abord des Parisiens et ensuite des Français. Dès le VII^e s., l'abbaye de Saint-Denis fut considérée parmi les abbayes les plus connues et les plus respectées de la France et de l'Europe occidentale. L'autorité et les richesses de Saint-Denis augmentèrent

considérablement par suite des foires annuelles qui, instituées par le roi Dagobert, eurent lieu au mois d'octobre durant les VII^e-IX^e ss.

Le scriptorium, la bibliothèque et l'école de l'abbaye de Saint-Denis étaient parmi les plus grands et les plus respectés de l'époque. C'est là, au scriptorium de l'abbaye de Saint-Denis que prirent leur naissance l'historiographie de la France et la tradition artistique des miniatures manuscrites.

Possédant une fortune considérable, mais pas la plus grande (Saint-Denis ne fut jamais parmi les plus riches abbayes de la France), l'abbaye de Saint-Denis garda son autorité religieuse et une importance politique pendant des siècles et même aux XIV^e-XV^e ss. quand plusieurs abbayes furent sur le bord de la ruine complète.

Le scriptorium et la bibliotheque de l'abbaye de Saint-Denis ne furent pas dévastés par les invasions normandes ni autres, dues aux conflits armés ou politiques. L'école de Saint-Denis fut un centre dominant de l'écriture française et latine du VII^e au XV^e s.

L'importance et la puissance de l'abbaye de Saint-Denis sont liées aussi à son rôle privilégié dans la vie de la France: à partir du VI^e siècle, les rois francs et français furent enterrés à Saint-Denis. C'était également l'endroit où se trouvait l'oriflamme, la bannière sacrée des rois de France, et où on les couronnait.

En 1124 Louis VI, venu à l'abbaye de Saint-Denis pour prendre l'oriflamme, déclara saint Denis protecteur et défenseur principal du royaume après le Dieu.

Tous ces faits historiques correspondent à merveille aux caractéristiques linguistiques des manuscrits français, aussi bien des premiers (IX^e-XII^e ss.) qui sont fortement influencés par la latinité, que des postérieurs (XII^e-XIII^e ss.) qui constituent la base de recherches linguistiques.

Le rôle exclusif de l'abbaye de Saint-Denis en tant que *centre de l'apprentissage du* français correct se voit clairement de la citation suivante d'un écrivain anglo-normand de la première moitié du XII^e s., auteur de l'*Antichrist* qui avait ainsi expliqué son mauvais français (Vising 1923: 127):

Jeo ne sai guers romanz faire / Ne de latyn ma sermon traire, Car jeo ne fu unques a Parys / Ne al abbaye de saint Denys, Par ceo nul homme ne me doit blamer. / Si jeo ne sai mye bien roumauncer.

Il faut souligner la différence fondamentale entre l'extrait mentionné et les citations bien connues et répétées dans plusieurs ouvrages, comme par exemple la célèbre de Conon de Béthune (... mon langage ont blasme li Franceis ... car je ne fui pas norris a Pontoise), ou celle de Jean de Meun (Si m'excuse de mon langage Rude, malostru et sauvage; Car nes ne sui pas de Paris ...), ou celle d'Aimon de Varennes, de Marie de France et d'autres. Ces auteurs-ci s'excusèrent de leur parler régional en précisant qu'ils n'étaient pas nés à Paris. L'auteur anglo-normand, par contre, demanda pardon parce que lui, étranger, il avait appris à écrire en français et en latin non pas à l'abbaye de Saint-Denis, c'est-à-dire là où il fallait le faire.

L'usage écrit de l'abbaye de Saint-Denis se formait évidemment sous l'influence du francien ce qui déterminait le prestige du francien ou, en termes de l'époque, du français. Cela veut dire que pour les contemporains 'écrire en français signifiait 'écrire en francien' ou 'à l'usage de Saint-Denis'. Il n'y a rien d'étonnant que les noms de Saint-Denis, de Paris et de France soient considérées comme synonymes lorsqu'on parlait du français correct.

La base francienne des manuscrits s'est instituée comme telle grâce au fait que le centre religieux et culturel de l'époque dont l'usage écrit devint normatif pour les scribes, se trouvait en Ile-de-France, près de Paris. Cela montre que l'activité spirituelle, religieuse et culturelle peut influencer la formation d'une langue écrite bien avant la création politique d'un royaume uni.

Au cours des sciècles, les scripta évoluèrent, chaque région élabora et perfectionna ses propres principes de la production de manuscrits. Les normes écrites régionales devinrent de plus en plus variées. L'apparititon et le développement de grands monastères et abbayes influençaient, bien sûr, ces processus. Mais leur rôle dans la formation de l'écriture en France n'est pas comparable à celui de l'abbaye de Saint-Denis.

Ainsi, le scriptorium de l'abbaye de Corbie jouissait d'une grande renommée à l'époque. Corbie, apparue au VII^e siècle au confluent de la Corbie et de la Somme, avait longtemps été une abbaye préférée des rois et reines français. Son autorité fut énorme non seulement en France, mais en Allemagne et Angleterre pendant quelques siècles.

Charlemagne et sa cour résidèrent un certain moment en Picardie. Il est bien connu que Charlemagne avait beaucoup favorisé l'abbaye de Corbie: c'est dans son scriptorium que serait créé la fameuse *minuscule carolingienne* ou tout simplement la *caroline*.

On peut supposer que plusieurs scriptoriums, surtout au VIII^e s., avaient subi l'influence de la norme écrite de Corbie basée sur l'usage plus ancien de Saint-Denis. Mais, au IX^e s., après la mort de Charlemagne, l'abbaye fut engagée dans la lutte politique dont

les résultats furent horribles pour Corbie: presque tout fut dévasté, ruiné et brulé. Les Normands détruisirent le reste. C'est pourquoi, à la fin du IX^e siècle (c'est l'époque de l'exécution du premier manuscrit en français), l'autorité et la puissance de Corbie furent considérablement diminuées. En plus, elle perdit la majorité de son territoire: au début du IX^e s. les régions appartenant à Corbie s'étendaient jusqu'à l'Alsace, mais au X^e s. elle ne possedait plus que les diocèses d'Amiens, Arras, Soissons, Beauvais et Tournais. Malgré cela, Corbie resta un centre religieux respecté, dont la norme écrite influença beaucoup l'écriture médiévale du nord de la France et détermina la présence de formes franciennes en tant que trace de la base primordiale dans les manuscrits picards, wallons etc.

Un autre grand monastère de l'époque, Cluny, fut fondé en 909. Il devint connu grâce à la célèbre réforme *clunysienne* visant à régulariser les rapports entre les pouvoirs clérical et laïc, à établir un ordre plus rigoureux dans la vie du clérgé, surtout dans celle des moines, à changer certaines cérémonies religieuses etc. Plusieurs églises et abbayes furent réformées selon le modèle clunysien, ce qui permet de supposer une certaine orientation des scribes des X^e-XI^e ss. à l'usage écrit de Cluny. Mais le luxe et la pompe de l'office à *la* Cluny provoquaient des critiques et des protestations des clercs et embarassaient la réalisation de la reforme partout en France. Après la mort de l'abbé de Cluny Mayeul (994) et du roi français Hugues Capet (996) la reforme s'était presque arrêtée. Au XI^e s. Cluny atteint le sommet de sa gloire et, en même temps, de la résistance contre la réforme.

Il faut mentionner encore d'autres grands centres de l'écriture médiévale: Metz, célebre par son *style de Metz*, une scripta lorraine; Mont-Saint-Michel qui fut nommé au XII^e s. *ville des livres*; Fleury dont l'école fut très connue dès le X^e s. et où le nombre d'élèves était parfois très élévé (5 milles personnes); Marmoutier, Saint-Amand, Saint-Rémy, Saint-Martin-de-Tournais etc.

Tous ces faits font supposer l'orientation ultérieure des scribes vers les x modèles de différents centres d'écriture, dont la base primordiale - l'usage écrit de l'abbaye de Saint-Denis - conditionnait le caractère unifié des manuscrits latins et français du Moyen Âge, aussi bien que la présence de formes franciennes dans tous les manuscrits français.

Le désir de suivre l'usage écrit de grands centres respectés déterminait la base commune francienne des manuscrits, tandis que l'évolution des scripta et l'élaboration de leurs propres écoles et principes d'écriture renforçaient les différences régionales. C'est ainsi qu'on peut expliquer la coexistance de deux séries de formes - franciennes et régionales - dans tous les manuscrits, sauf ceux du Centre.

Il est évident que l'influence de la norme de Saint-Denis n'était pas la même pendant des siècles et dans tout le pays. Cela se voit à travers les manuscrits de différentes époques et régions. L'épanouissement des traditions écrites en Wallonie, Picardie, Champagne etc. influençait le travail des scribes qui employaient des picardismes, normandismes, wallonismes etc. comme 'finesse littéraire' en même temps que des formes franciennes et régionales.

L'évolution de l'écriture en France médiévale peut être subdivisée en deux étapes: monastique et laïque.

La première étape, *monastique*, est marquée par l'épanouissement des scriptoriums monastiques qui abritaient un nombre considérable de scribes. Les scribes considéraient la production des manuscrits comme leur exploit religieux, ils suivaient, avec obligation, un modèle préscrit. Malgré l'affaiblissement du pouvoir royal et la division de la France en plusieurs principautés féodales, c'était une période où existaient des liens étroits entre les monastères, les scriptoriums et les bibliothèques, et où se créaient les premiers catalogues de manuscrits. Il n'y à rien d'étonnant en ce que les scripta de l'époque avaient une base commune francienne et que les scribes de différentes régions tâchaient de suivre les mêmes règles écrites. Avec le temps, les scripta se transformaient peu à peu, tandis que l'orientation à l'usage écrit de grands monastères et abbayes restait obligatoire.

La seconde étape, *laïque*, commence à la fin du XII^e-début du XIII^e ss. La diffusion de l'instruction élémentaire suscite l'intérêt des bourgeois envers les livres français, insuffisants à l'époque. Ceci, à son tour, provoque la production élargie de manuscrits français et le déplacement des scriptoriums dans les villes. L'écriture cesse d'être le privilège du clergé: on voit apparaître plusieurs écoles laïques, les premières universités, les premiers ateliers de production de manuscrits, etc.

Les copistes laïcs, à l'opposé des clercs, étaient payés pour leur travail et, vu les besoins de bourgeois, leur nombre augmentait rapidement. Déja en 1292, on enrégistra à Paris 24 copistes '*libres*', 17 illustrateurs et 8 libraires. Quelques années plus tard, au début du XIV^e s., le nombre de copistes parisiens enrégistrés augmenta presque en trois fois et atteint plus de 60 personnes. Dans certaines villes, les copistes payés étaient si nombreux que (Romanova 1975: 60-70).

La coéxistance de deux groupes de copistes - clercs et laïcs - influençait beaucoup l'évolution de l'écriture. Les clercs, formés au sein de la tradition écrite séculaire, latine et française, tâchaient d'écrire 'correctement', selon les normes et règles apprises, en gardant l'usage écrit habituel, déjà archaïque. C'est pour cela que les manuscrits contenant, par exemple, les *Vies* des Saints ont plus de formes archaïques et archaïsées que les chartes.

Les laïcs subissaient une influence considérable de l'usage parlé, ce qui provoqu la fréquence toujours croissante de formes régionales, employées dans les manuscrits. En plus, ce groupe de copistes n'était pas homogène car il y avait des professionnels, membres de différentes corporations ou libres, et des non-professionnels, stagiaires, étudiants, élèves etc. On peut supposer que plusieurs laïcs, surtout non professionnels, ne possédaient pas de connaissances régulières. C'est pour cela qu'une quantité énorme de manuscrits des XIII^e-XIV^e ss. se distingue par des formes régionales fréquentes, aussi bien que par une écriture peu soignée, des ligatures et contractions en désordre, des abbréviations incorrectes etc.

Les scribes travaillant dans les scriptoriums et les grandes chancelleries gardaient toujours l'usage écrit traditionnel et suivaient les normes graphiques de grands centres d'écriture. Mais les événements des XIV^e-XV^e ss. (la Guerre de Cent ans, la peste noire, les émeutes è Paris, la Jacquerie, etc) rompirent des rapports traditionnels, culturels et religieux, entre les provinces. C'est pourquoi, les formes régionales devenaient de plus en plus fréquentes dans les manuscrits de l'époque et les différences régionales des scripta se renforçaient.

La renaissance de la France et sa réunion aux XV^e-XVI^e ss. mirent fin aux scripta qui cessèrent leur existence vers la fin du XVI^e s. (Gossen 1957). L'invention de l'imprimerie et l'activité normalisatrice des premiers grammairiens fixèrent l'usage unifié du français écrit dont le francien fut la base dialectale.

Par contre, le français parlé échappa à cette unification. L'expansion du francien dans toutes les régions françaises ne cessa ni aux XIIIe-XIVe ss., ni beaucoup plus tard. Malgré la fameuse *Ordonnance de Willers-Cotterêts* (1539), et la 'chasse aux dialectes' au XVIIe s., dans les provinces, on parlait les dialectes et c'est ainsi que 'la langue de Paris' y était souvent incompréhensible: Gossen (1957) cite dans son article des faits remarquables témoignant parfaitement de cette incompréhension (voir aussi Picoche - Marchello-Nizia 1996). La communication bien connue de l'abbé Grégoire à la Convention Nationale fait voir l'absence du français parlé commun même à la fin du XVIIIe s.

5. CONCLUSION

L'unité linguistique des manuscrits français est liée à la formation et la normalisation du français écrit existé aux IX^e-XV^e ss. sous forme des scripta en tant que traditions écrites régionales. L'usage écrit du scriptorium de l'abbaye de Saint-Denis en fut la base primordiale.

L'origine francienne de la norme que les scribes français avaient choisi pour modèle à suivre explique la prépondérance de formes franciennes dans les manuscrits de l'époque. L'évolution et l'épanouissement des scripta avaient conditionné l'emprunt de formes régionales. Dans le premier cas, nous pouvons parler de la similitude linguistique des manuscrits, dans le second, de leur différence.

Lentement mais progressivement, les normes scripturales différentes s'interchangent et se succèdent en se compliquant et en se perfectionnant. Les premières grammaires des XVIe-XVIIe ss. fixent la norme commune française et marquent le début de la codification du français écrit littéraire. Mais le processus même de la normalisation du français écrit avait commencé beaucoup plus tôt, à l'époque où les traditions écrites françaises s'étaient formées dans les scriptoriums et ateliers de production des manuscrits.

Bibliographie

- ARNOLD, J. (1938-1940), *Le Roman de Brut de Wace*, Société des Anciens Textes Français, Paris, 2 vol., 873 p.
- AVALLE, D'Arco S. (1965), Latino "circa romançum" e "rustica romana lingua", Padova: Antenore, 54 p.
- BAL, W. (1981), 'Avant-propos', in: W. Bal (éd.), *Dialectologie en Wallonie*, Louvain-La-Neuve: Cabay Libraire-Conseil S.A., 3-13.
- BEDIER, J. (1927), La Chanson de Roland commentée, Paris: Piazza, IV 527 p.
- BERGOUNIOUX, G. (1989), 'Le francien (1815-1914): La linguistique au service de la patrie', *Mots / les langages du politique* 19, 23-40.
- BONNIER, Ch. (1889-1890), 'Etude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275', Zeitschrift für Romanische Philologie 13, 431-462; 14, 66-88.
- BORODINA, M.A. (1964), 'Contours du dialecte lorrain et les causes conditionnant sa formation', *Problèmes de la philologie comparative*, Moscou-Léningrad: Naouka, 240-249. (en russe).
- BORODINA, M.A. (1966), *Problèmes de la géographie linguistique (sur le matériel des dialectes français)*, Moscou-Léningrad: Naouka, 219 p. (en russe).
- BRUNS, G.L. (1980), 'The Originality of Texts in a Manuscript Culture', *Comparative Literature* 32: 2 113-129
- CARROLUS-BARRE, L. (1964), Les plus anciennes chartes en langue française. T.1. Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise 1241-1286, Paris: Klincksieck, CXXII-333 p.

- CERQUIGLINI, B. (1989), *Eloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris: Le Seuil, 128 p.
- CERQUIGLINI, B. (1993), La naissance du français, Paris: Presses Universitaires de France, 127 p.
- DAUBY, J. (1979), Le livre du "rouchi", parler picard de Valenciennes, Amiens: Musée de Picardie, 419 p.
- DEES, Anthonij avec le concours de Pieter Th. VAN REENEN, et de Johan A. DE VRIES (1980), *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13. siècle*, Beihhefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie 178, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, XIII 371 p.
- DEES, Anthonij avec le concours de Marcel DEKKER, O. HUBER, K. VAN REENEN-STEIN (1987), Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français, Beihhefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie 178, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 684 p.
- DE POERK, G. (1963), 'Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque', *Revue de Linguistique Romane* 27, 1-34.
- DOBIACH-ROJDESTVENSKAÏA, O.A. (1987), Histoire de l'écriture au Moyen Age (instruction vers l'étude de la paléographie latine), Moscou: Kniga, 319 p. (en russe).
- FLUTRE, L.-F. (1970), Le moyen picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes Lexique Grammaire, Amiens: Musée de Picardie, 551 p.
- GAUTIER, L. (1878), Les Epopées françaises. Etude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, t. 1. 2e éd., Paris: Société Générale de Librairie Catholique, XII 561 p.
- GENIN, F. (1845), *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle*, Paris: Didot frères, XL 553 p.
- GERMAIN J.& J.-M. PIERRET (1981), 'Introduction bibliographique à la dialectologie wallonne', in: W. Bal (éd.), *Dialectologie en Wallonie*, Louvain-La-Neuve: Cabay Libraire-Conseil S.A., 13-168.
- GOSSEN, Ch.-Th. (1957), 'Die Einheit der französichen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert', Zeischrift für Romanische Philologie 73: 5/6, 427-459.
- GOSSEN, Ch.-Th. (1962), 'De l'histoire des langues écrites régionales du domaine d'oïl. La scripta des chartes picardes. Explications de quelques spéciments de scripta lorraine, picarde et normande', *Revue de Linguistique Romane* 26: 103-104; 271-284; 285-299; 300-308.
- GOSSEN, Ch.-Th. (1967), Französische Scriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprache des Mittelalters, Wien: Böhlau, 368 p.
- GOSSEN, Ch.-Th. (1970), Grammaire de l'ancien picard, 2e éd., Paris: Klincksieck, 222 p.
- GOSSEN, Ch.-Th. (1979), 'Méditations scriptologiques', *Cahiers de Civilisation Médiévale (X^e-XII^e s.)* 22: 3, 263-283.
- HENRY, A. (1965), Wallon et Wallonie. Esquisse d'une histoire sémantique, Bruxelles: Fondation Ch. Plisnier, 48 p.
- KISSELEVA, L.I. (1985), Le livre manuscrit et imprimé en Europe occidentale des XIV^e-XV^e ss. Aspects codicologique et bibliographique, Moscou: Naouka, 293 p. (en russe).
- LECLANCHE, J.-L. (1980), Contribution à l'étude de la transmission des plus anciennes oeuvres romanesques françaises. Un cas privilégié: Floire et Blancheflor, t. 2, Lille: Service de reproduction des thèses, 400 p.
- LESTOCQUOY, J. (1966), *Histoire de la Flandre et de l'Artois*, Paris: Presses Universitaires de France, 128 p.
- LICKATCHEV, D.S. (1983), *Textologie (sur le matériel de la littérature russe des X^e-XVII^e ss.)*, 2e éd. corr., Léningrad: Naouka, 639 p. (en russe).
- LODGE, R. A. (1997), Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue, Paris: Fayard, 382 p.
- MATZKE, J.E. (1899), Lois de Guillaume le Conquérant en français et en latin. Textes et étude critique, Paris: Picard et fils, LIV 33 p.
- MC MILLAN, D. (1978), Le Charroi de Nîmes: Chanson de geste du XII^e s. Ed. d'après la rédaction AB avec introduction, notes et glossaire, 2e éd. revue et corrigée, Paris: Klincksieck, 178 p.
- MENÉNDES PIDAL, R. (1959), La Chanson de Roland y el neotradicionalismo (Orígenes de la épica románica), Madrid: Espasa-Calpe, 496 p.

- MENÉNDES PIDAL, R. (1961), *Oeuvres choisies. Littérature espagnole du Moyen Âge et de la Renaissance*, Moscou: Édition de la Littérature Étrangère, 772 p. (en russe).
- PHILIPON, E. (1910-1912), 'Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles', *Romania* 39, 476-531; 41, 541-600.
- PICOCHE, J. & Chr.MARCHELLO-NIZIA (1996), *Histoire de la langue française*, Paris: Nathan, 399 p.
- REGNIER, Cl. (1966), Les rédactions en vers de la Prise d'Orange. Thèse principale ..., Paris: Klincksieck, 372 p.
- REMACLE, L. (1948), *Le problème de l'ancien wallon*, Liège: Fac. de Philosophie et Lettres, 230 14 p.
- ROMANOVA, V.L. (1975), Le livre manuscrit et l'écriture gothique en France aux XII^e-XIV^e ss., Moscou: Naouka, 239 p. (en russe).
- RYCHNER, J. (1960), Contibution à l'étude des Fabliaux. Variantes, remaniements, dégradations, tome 1, Genève: Droz, 148 p.
- SALEMANS, B.J.P. (1990), 'Text genealogical remarks on Lachmann, Bédier, Greg and Dearing', Leuvense Bijdragen 4, 427-498.
- SEGRE, C. (1976), 'Critique textuelle, théorie des ensembles et diasystèmes', *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, Académie Royale de Belgique* 62, 5e série, n 10-11, 279-292.
- STANOVAÏA, L.A. & T.J. KOUZNETSOVA (1990), Corrélation "parlé": "écrit" aux époques différentes du français, St-Pétersbourg: Univ. Pédagogique de Russie Herzen, 80 p. (en russe).
- STANOVAÏA, L.A. (1994), *Morphologie de l'ancien français et la théorie de scripta*. Thèse du doctorat d'Etat, tomes 1-2, St.- Pétersbourg: Univ. Pédagogique de Russie Herzen, 503 p. (en russe).
- STANOVAÏA, L.A. (1996), *Introduction à la scriptologie*, St.- Pétersbourg: Zlatoust, 96 p. (en russe). STOCK, Br. (1983), *The Implications of Literacy. Written Language and Models of Interpretation in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Princeton: University Press, X 604 p.
- TYSSENS, M. (1967), La Geste de Guillaume d'Orange dans les manuscrits cycliques, Paris: Les Belles Lettres, 474 p.
- VALKHOFF, M. (1938), *Philologie et littérature wallonnes. Vade-mecum*, Groningen-Batavia: Wolters, 161 p.
- VISING, J. (1923), *Anglo-Norman Language and Literature*, London: Oxford University Press, 111 p.
- WACKER, G. (1916), Über das Verhältniss von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen, Halle: Niemeyer, X 87 S.
- WATHELET-WILLEM, J. (1975); Recherches sur la Chanson de Guillaume. Etudes accompagnées d'une édition, tome 1, Paris: Les Belles Lettres, 717 p.
- WILMOTTE, M. (1888), 'Essais de dialectologie wallonne', Romania 17, n 3, 542-590.
- WOLEDGE, Br. & H.P. CLIVE (1964), Répertoire des plus anciens textes en prose française depuis 842 jusqu'aux premières années du XIII^e s., Genève: Droz, 155 p.
- WOLEDGE, Br. & I. SHORT (1981), 'Liste provisoire de manuscrits du XII^e siècle contenant des textes en langue française', Romania 102, n 1, 1-17.